



- LEGENDE**
- Limite de zone
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Zone archéologique de saisine
- Secteurs inondables
- tracé décembre 2007
 - cote 329,50m
- Bâtiment agricole admis au changement de destination
 - Marge de recul
 - Portes d'agglomération

Certaines des accès sur les routes départementales.
La création et la modification des accès sont soumises à une autorisation de Préfet du Conseil Général.
Au-delà des portes d'agglomération, les nouveaux accès seront traités et devront être regroupés.

- ZONES URBAINES**
- UB Centre ancien du bourg
 - UC Extension du bourg et hameaux dont UCp secteur à caractère patrimonial
 - UF Zone d'activités de l'échangeur autoroutier
- ZONES A URBANISER**
- AU Urbanisation future
 - AUB A urbaniser selon le règlement de la zone UB
 - AUC A urbaniser selon le règlement de la zone UC
 - AUZA A urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales
 - AUZI A urbaniser pour l'accueil d'activités industrielles
- ZONE AGRICOLE**
- A agricole
 - Ai agricole en secteur inondable
- ZONES NATURELLES**
- N zone naturelle, dont les secteurs Ngr secteurs où les gravières sont autorisées
 - Ni secteurs inondables
 - Ns secteur de protection stricte
 - NH zone naturelle habitée dont NHP secteur à caractère patrimonial NHi secteur à caractère patrimonial et inondable
 - NT zone naturelle d'accueil touristique

commune de
CLEPPE
(LOIRE)

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

3-b- PLAN DE ZONAGE
Le Bourg - Naconne - L'Olme
échelle 1/2500

PLU approuvé le 16 mai 2008
Modifié le 23 novembre 2009

Rosine BUHOT LOISEAU
architecte urbaniste

Recul des constructions
de part et d'autre de la RD113
15m pour toutes les constructions